

Concertation des artistes-auteur·ices de Nouvelle-Aquitaine

Synthèse

Myrha Morvan-Dutreuil à l'écriture et à la photographie

Département des Deux-Sèvres

Rencontre organisée par Anne Battoue & Alice Leblanc Laroche
Saint-Maixent-L'école, le 9 juillet 2026

Avec le soutien du CLAP

Introduction

Présentation	7
Objectif de la journée	7

Le contrat de filière

Définition d'un contrat de filière	9
Enjeux pour les artistes	9
Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026	10
Les objectifs du contrat en trois axes	13

Propositions des artistes à la lecture des axes

Accès à l'art	19
Éthique	20
Adminsitrations	20
Accès à l'information	21
Diffusion	21

Échanges et propositions sur les formes de représentation

Gouvernances désirables	23
Expériences collectives passées	25

Annexes

Flyer et programme	28
Synthèse du contrat de filière	30
Documents relatifs au contrat de filière	31
Post-its	32
Feuilles de route des groupes de travail	35
Notes brutes des groupes	36



8 inscrit·es
6 participant·es
6 artistes



Introduction

Présentation

Nous travaillons, depuis 2023, sous la forme d'un groupe informel d'une quinzaine d'artistes à l'élaboration de cette concertation. Celle-ci a pour objectif de construire une représentation des artistes au sein du prochain contrat de filière. Elle se déploie dans les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, sur les années 2025 et 2026.

Objectif de la journée

Cette journée a pour objectif de faire émerger les formes de représentations souhaitées par les artistes du département pour siéger dans le contrat de filière 2027-2030. Cela passe par la compréhension du contrat de filière actuel, l'identification des dynamiques sur le territoire, des temps de discussion partagés, la mise en commun des idées et rencontrer de nouveaux.elles artistes souhaitant rejoindre le groupe de coordination.



Définition d'un contrat de filière

C'est un contrat dans lequel l'État, la Région et les professionnel·les du secteur s'accordent sur une politique culturelle régionale : Comment ensemble voulons-nous soutenir, structurer et développer le secteur des arts visuels dans notre région ? Depuis quels enjeux axerons-nous les actions et financements ? C'est un outil pour avancer dans une direction choisie ensemble, au niveau régional.

Enjeux pour les artistes

Jusqu'à présent les artistes ne font pas partie des signataire.trices du contrat de filière. Seules les structures (diffuseurs, collectifs, associations, etc.) et les administrateur.ices se retrouvaient pour l'écrire. En participant on espère des financements plus adaptés aux besoins locaux, et une meilleure compréhension entre administrateur.ices, structures culturelles et artistes de nos pratiques et besoins respectifs.

Pour aller plus loin, voir l'annexe « Documents relatifs au contrat de filière », page 31.

Lecture du contrat de filière arts visuels 2023-2026

Les principes fondateurs :

La liberté de l'expression artistique et les droits culturels des personnes

Un modèle économique de non rentabilité

L'équité territoriale

La solidarité entre les acteur.ices

L'horizontalité des relations entre tous·tes les acteur·ices

Une culture de travail commune respectant les conditions socio-économiques de chacun·e et impliquant tous·tes les acteur.ices

Le droit à l'expérimentation

L'évaluation des actions et des dispositifs menés

Des stratégies de résilience intégrant la transition écologique



Les objectifs du contrat en trois axes

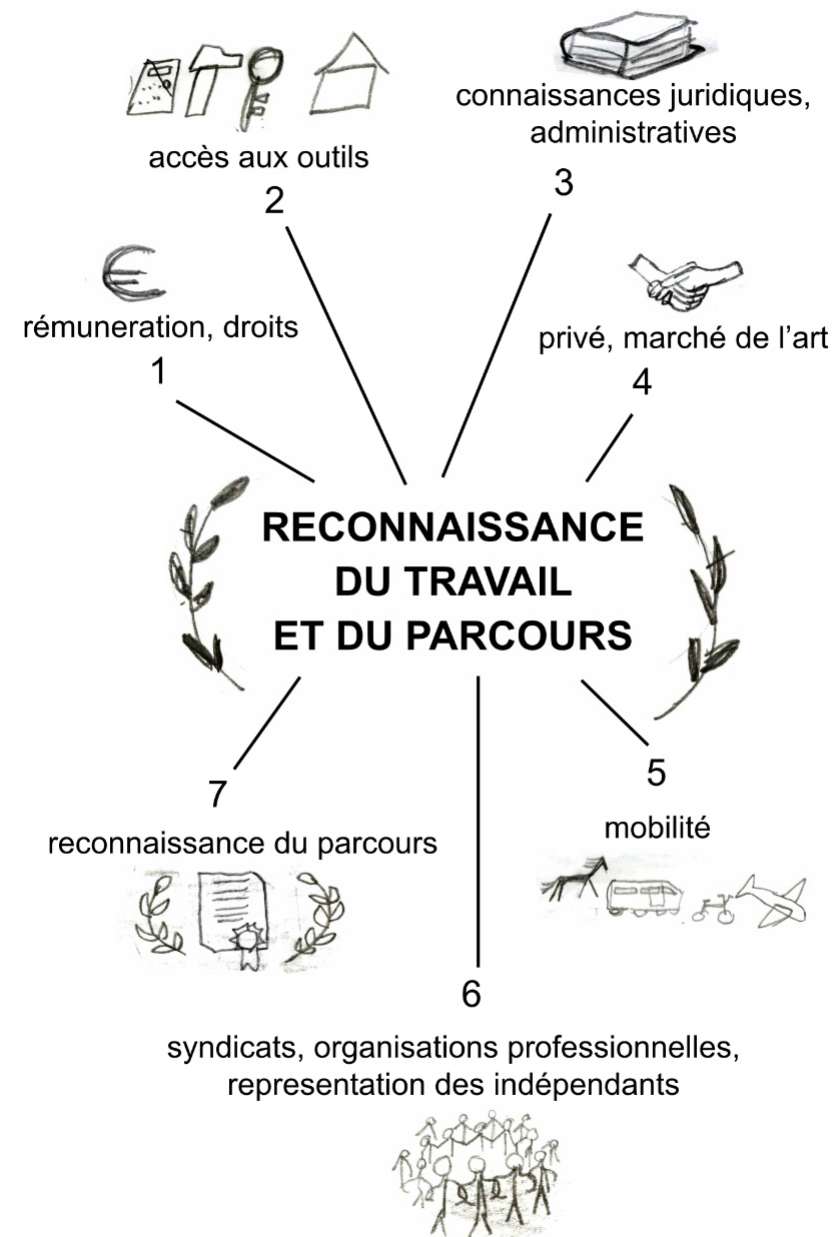


Schéma Axe 1, affiche papier, 100x150 cm

1. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels :

La consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes

L'accès des artistes aux outils de professionnalité

Une connaissance partagée par tous.tes les acteur.ices de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création

Le développement de collaborations avec les acteur.ices du secteur privé et du marché de l'art

Le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale

La représentation professionnelle régionale des artistes auteur.ices et des indépendant.es

La reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière

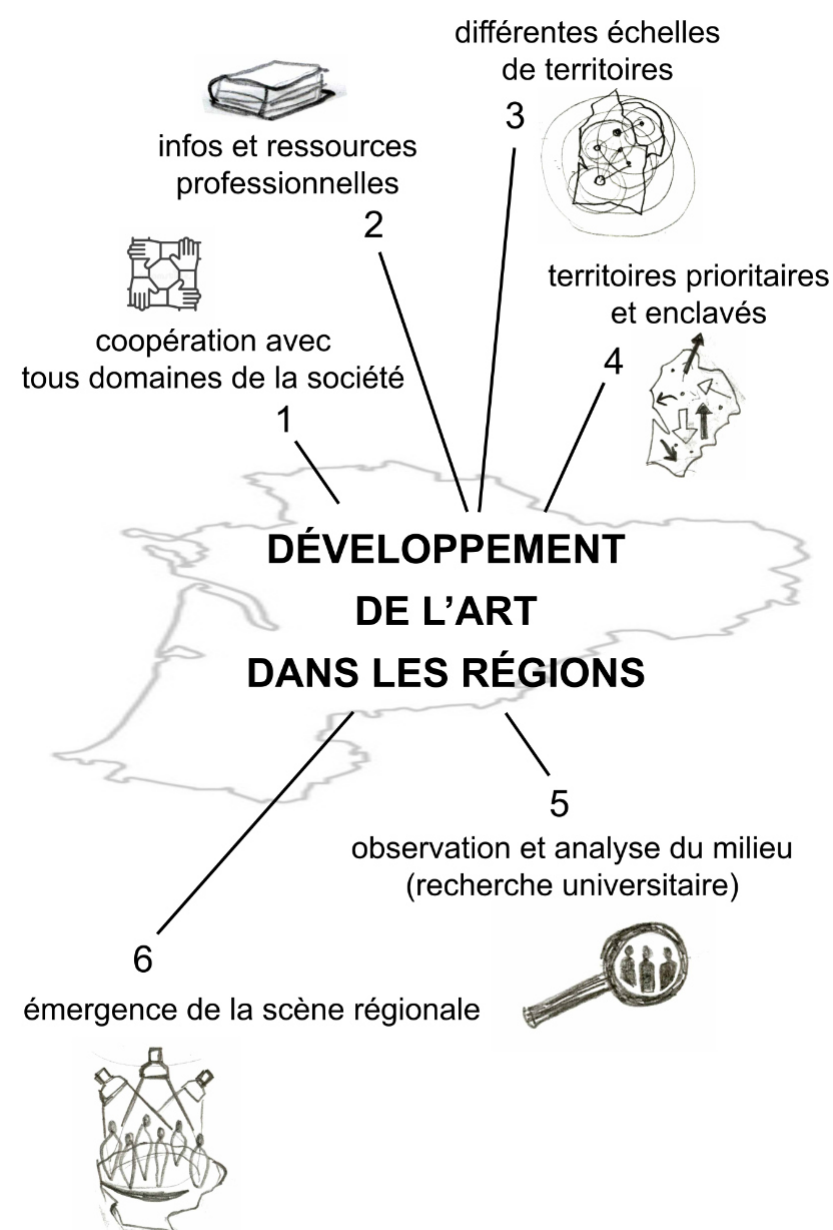


Schéma Axe 2, affiche papier, 100x150 cm

2. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région

Coopération entre les acteur.ices de la filière et avec les autres secteurs d'activités

Accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles

Meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local

Attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés

Appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire

Soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

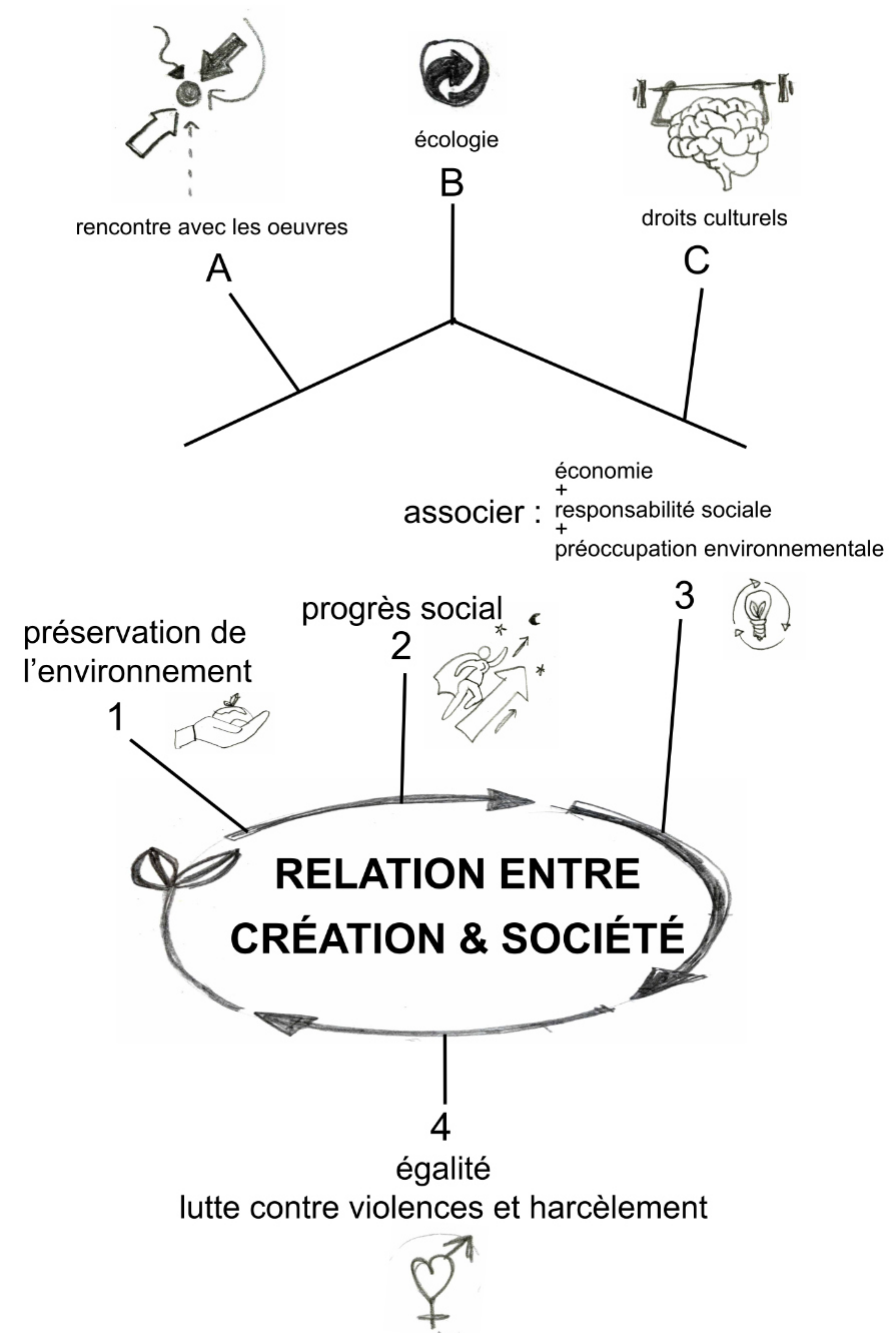


Schéma Axe 3, affiche papier, 100x150 cm

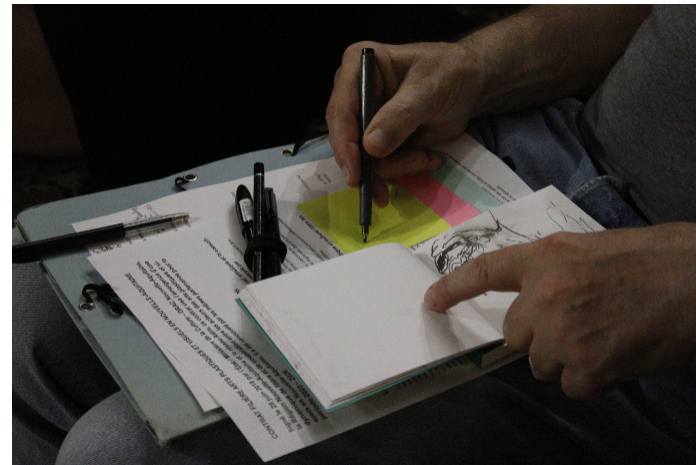
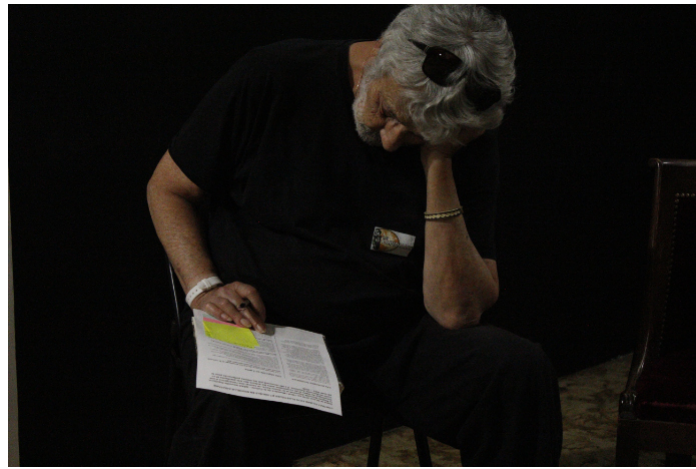
3. Le développement de la relation entre création artistique et société

Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement

Prise en compte de la nécessité du progrès social

Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale

Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels



Propositions des artistes à la lecture des axes du contrat de filière

PROCÉDÉ

À la lecture de chaque axe, les participant.es ont été invité.es à noter sur des post-it les actions qui leur paraissent nécessaires à porter au sein du prochain contrat de filière.
Ces notes individuelles sont ici synthétisées et regroupées par thématiques.

ACCÈS À L'ART

- Créer une formation à la médiation qui regroupe artistes et médiateur.ices culturel.les, pour repenser les pratiques de médiation artistique
- Supprimer les postes de médiation artistique pour favoriser le ressenti personnel face aux œuvres
- Soutenir la création de galerie associative autogérée, par des aides financières et administratives
- Accorder des budgets aux petits espaces de diffusion afin de rémunérer les artistes et de professionnaliser ces lieux.
- Repenser la VAE pour reconnaître les parcours d'artistes autodidactes, autrement que par le diplôme
- Encourager l'organisation de soirées festives (avec musique, nourriture et exposition) pour démocratiser l'accès à l'art
- Aider davantage la mobilité des scolaires et des artistes, pour favoriser la visite d'expositions locales par les élèves
- Aider financièrement les publics à se déplacer vers les lieux d'exposition

ÉTHIQUE

- Créer un comité de vigilance travaillant à la parité femme – homme dans les attributions de bourses, résidences, etc.
- Créer un label pour valoriser les structures qui respectent un équilibre femme-homme
- Rendre accessibles aux artistes des formations de lutte contre les VHMSS intégrant la CNV
- Créer une aide systématiquement attribuée aux projets artistiques qui, dans leur réalisation et diffusion, ont œuvrés aux 17 objectifs de développement durable proposés par l'UNICEF
- Créer des 1 % artistiques obligatoires pour les chantiers liés à la transition écologique

ADMINISTRATIONS

- Charger des fonctionnaires de contrôler l'application systématique du 1% artistique
- Obliger tous les lieux de diffusion à payer les droits de monstration, en l'inscrivant dans la loi
- Rendre transparente la répartition des budgets culturels régionaux : combien va au fonctionnement des institutions et combien revient aux artistes ?
- Réécrire le contrat de filière d'une façon accessible à tous.tes
- Décloisonner administrativement les arts visuels des arts vivants, et ainsi accéder aux mêmes droits, tels que l'intermittence
- Faciliter l'embauche occasionnelle d'artistes, par la mise en place d'un GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour les artistes-auteur.ices ou d'une structure coopérative de portage

ACCÈS À L'INFORMATION

- Centraliser l'information liée à nos métiers par :
 - un lieu, avec des salarié.es et de la documentation
 - des fiches pratiques regroupées dans un format papier
 - un forum recensant les questions des artistes, dont découlerait une guide par département
 - des temps d'informations dédiés à la construction des carrières
 - une conférence gesticulée vulgarisant les termes administratifs
- Créer des temps d'échange annuels, qui soient visuels et participatifs, durant lesquels les artistes posent leurs questions
- Identifier un.e fonctionnaire chargé.e d'épauler les artistes sur l'application de leurs droits, notamment de monstration
- Accéder à un accompagnement gratuit pour l'édition de nos factures et nos déclarations d'activités (comme le fait l'association Solid'Arte à Lyon, par exemple)

DIFFUSION

- Mieux informer les artistes et municipalités de l'existence d'une Journée des artistes, afin que tous.tes s'en saisissent. Par exemple en organisant des ouvertures d'atelier, avec une communication portée par la municipalité
- Créer un annuaire des artistes de la région, en indiquant leurs pratiques, afin de favoriser les collaborations
- Créer une liste des mécènes privé.es de la Région
- Rendre l'annuaire de ADAGE (Pass Culture) consultable par les artistes et repenser l'interface sous forme cartographique
- Interdire les limites d'âge dans les appels à candidatures
- Créer un fond d'aide et des bourses portés par les institutions, pour faciliter la mobilité des artistes

Échanges et propositions sur les formes de représentation

PROCÉDÉ

Par petits groupes, les artistes répondent à une série de questions (voir annexe page 37) pour déterminer la façon dont iels veulent s'organiser collectivement en Deux-Sèvres et porter leur idée à l'échelle régionale. Par la suite une restitution est faite à l'ensemble des groupes.

Attention, ces notes individuelles sont à considérées comme telles et non comme le résultat d'une discussion et d'un accord collectif. En revanche, elles peuvent servir d'amorce aux artistes en vue de débattre et de formuler des propositions collectives au niveau local et régional.



Gouvernances désirables

I) Le département des Deux-Sèvres est décrit comme « dés-unifié ». Une division entre le nord et le sud engendre des rencontres avec les départements limitrophes, au détriment d'une cohésion territoriale : l'information sur la vie culturelle circule mal entre ces deux pôles et l'activité reste centralisée aux mêmes endroits, rendant les temps de transport conséquents. Cette concentration est attribuée à la captation des financements par trois mêmes lieux et à une forme de spécialisation par ville : Niort est par exemple investie comme ville de la photographie, sans diversité de médiums.

II) Plusieurs façons de recueillir les besoins sont envisagées :

- Des temps de concertation conviviaux, durant lesquels manger, voir de la culture, bref festoyer ensemble.
- Des [messenger.es/](https://messenger.com) ambassadeur.ices seraient chargé.es d'organiser des temps de collecte des besoins dans les groupes qu'iels côtoient déjà.
- Utiliser l'annuaire des artistes pour entrer en contact, et la visio pour regrouper les propositions.
- Une adresse mail à laquelle écrire nos doléances, sur des sujets proposés. Un groupe composé de personnes impartiales (ou qui s'équilibrent entre elles) serait chargé de les synthétiser.
- Un rythme de trois synthèses réalisées par an.

III) Plusieurs propositions sont évoquées concernant la représentation des artistes :

- Créer deux groupements d'intérêt économique par département permettrait d'intégrer une diversité d'acteur.ices (indépendant.es, associations, etc.). Mais les artistes ont-ils réellement besoin d'entités administratives pour se représenter ?
- Définir un.e porte-parole par département, via un tirage au sort (parmi les volontaires) ou une élection. Celle-lui-ci aurait un mandat par synthèse (il y en aurait trois dans l'année) et recevrait indemnités et défraitements; cela favoriserait l'engagement.
- Le poids des artistes dans le contrat de filière est interrogé, il reste marginal, alors les producteurs d'art devraient être davantage décisionnaires. Pour cela, plusieurs stratégies sont explorées :
 - que les artistes intègrent Astre avec un poids soit égal aux structures, soit à 90 % pour les artistes et 10 % pour les structures, ou même 100 % du pouvoir décisionnel aux artistes.
 - conserver trois entités au sein du contrat de filière, en écartant Astre. Cette association paraît faire doublon avec la DRAC, puisque leurs fonctionnements semblent similaires.
 - accepter que quatre entités siègent au contrat de filière, mais avec un pouvoir inégal : la DRAC, Astre et la Région n'auraient qu'une seule voix chacune, quand les artistes en auraient trois.
 - intégrer davantage de représentant.es d'artistes dans les institutions.

Expériences collectives passées

Expériences collectives	Points positifs	Points négatifs
<u>Décisions au consensus</u> (asso et collectif d'artiste)	Recherche du consensus permise par des membres: - en petit nombre - réguliers et motivés - heureux.ses de se retrouver La décision au consensus permet une écoute profonde et l'intégration des divergences.	Besoin de recentrer sur les valeurs fondatrices de l'association, lorsque des nouveaux.les membres cherchent parfois à changer le cadre.
<u>Présidence tournante</u> (collectif d'artiste, asso)	Pas de concentration du pouvoir, chacun.e a le même poids. Président.e tiré.e au sort une fois par an.	Peu de membres produit l'épuisement des énergies et des relais pour la présidence. Aboutie à la clôture de l'association.
<u>Commissions</u> (asso et élue municipale)	Plusieurs commissions votant à part égale. Chaque commission est constituée d'expert.es et d'intéressé.es. Elles sont indépendantes les unes des autres: bien qu'elles se présentent leurs décisions, les autres commissions ne peuvent qu'être consultatives.	Certain.es élu.es ont un manque de connaissances sur leur sujet qui est aberrant. La maîtrise et l'intérêt pour son sujet devraient être des pré-requis. La privation d'autonomie (par des procédures hiérarchiques et l'absence d'enveloppe budgétaire) produit une posture d'impuissance.
<u>Micro-bureau</u> (assos)	Peu de membres simplifie la gouvernance Permet de garder la main sur la gouvernance et d'arriver à une liberté de parole Missions données par soi-même, plutôt que système de désignation	Vigilance à ce que le projet n'échappe pas aux fondateur.ices. Difficultés et lourdeur à réunir la parole de chacun.e
<u>Collèges</u> (asso)	Inégalité de pouvoir entre les différents collèges permet de garder la main sur le projet (Collège des fondateur.ices a deux voix, quand collèges des bienfaiteur.ices, adhérent.es, membres actif.ves et membres honoraires n'en ont qu'une seule)	Collèges non investis et difficultés à trouver un.e remplaçant.e.
<u>Autres</u> (troupe de théâtre, collectif artistique, Nuits debout, associations..)	Des projets simples dans leur réalisation et efficaces Facilité à réunir les gens grâce à l'absence de travail administratif et de gouvernance. Liberté d'impulser des projets grâce à l'absence de gouvernance. Pas de budget, permet d'éviter la recherche de subvention. Convivialité Entraide Règles de parole et horizontalité Des temps théoriques à partir desquels chacun.e a pu construire son propre débouché, sa concrétisation.	Difficultés du dialogue avec la préfecture L'engagement long produit de l'épuisement. Échec de l'objectif politique initial Non prise en compte des voix des artistes par la municipalité, même lorsqu'un projet est impulsé par cette dernière. Pas ou peu de rémunération des participant.es. Différence d'enjeux et d'attentes entre les participant.es. Poids de l'administratif trop conséquent.



ANNEXES

9 juillet 2026
de 10h à 17h

Saint-Maixent-L'École
LE CLAP

CONCERTATION DES ARTISTES-AUTEUR.ICES DES DEUX-SÈVRES

*Contrat de filière Arts Visuels
NOUVELLE AQUITAINE*



Sur inscription
<https://urlr.me/jJKyD>

Le CLAP
(Création Libre autour des Arts Plastiques et Visuels)
40 rue du palais
79400 Saint-Maixent-L'École

CONCERTATION
DES ARTISTES-AUTEUR.ICES
DES DEUX-SÈVRES

Nouvelle Aquitaine

Programme de la journée

À Saint-Maixent-L'École, jeudi 9 juillet 2026 de 10h à 17h

Au **CLAP (Création Libre autour des Arts Plastiques et Visuels)**
40 rue du Palais, 79400 Saint-Maixent-L'École.

À prévoir : pique-nique pour l'auberge espagnole du midi. Prévoyez vos boissons, mets sucrés et salés

10h - Accueil avec café et gourmandises

10h30 - Introduction : présentation des artistes de la concertation et des partenaires pour l'organisation de cette journée.

11h - Lecture collective du contrat de filière Arts visuels de Nouvelle-Aquitaine et des 3 thématiques :

- La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels
- Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région
- Le développement de la relation entre création artistique et société

12h30 - Repas du midi en auberge espagnole

14h - Travail en petits groupes

Tour de table

Questions thématiques :

- Quelles expériences de formes collectives ? (personnelles et professionnelles)
- Quelles propositions collectives souhaitées sur le territoire des Deux-Sèvres ? (gouvernance locale vers le régional, répartition géographique sur le territoire, canaux de communication)

15h30 - Pause

15h45 - Synthèse des travaux de groupe et de la journée

17h - Fin de la journée

Cette rencontre est organisée avec le soutien du Clap (Création Libre autour des Arts Plastiques et Visuels).

Cette action s'inscrit dans le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023 - 2026 porté par l'État / Ministère de la Culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre, réseau régional arts plastiques et visuels.

Plus d'informations :
concertation.aa.na@gmail.com

Le CLAP
40, rue du Palais
79400 Saint-Maixent-L'École

CONTRAT FILIÈRE ARTS PLASTIQUES ET VISUELS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Signé le 28 juin 2018 par l'Etat / Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre, ce contrat vise l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. Il a été renouvelé par les mêmes partenaires pour la période 2023 – 2026.

Les principes fondateurs

Le droit à la liberté de l'expression artistique et de création, dans la diversité de ses formes, comme des droits culturels des personnes.

Un modèle économique de non rentabilité que la nature même de ces projets implique.

L'équité territoriale comme fondement à un aménagement régional soucieux du développement culturel, social, économique de tous les territoires dans le respect de la spécificité de ces territoires et de leur complémentarité.

La solidarité entre les acteurs des arts plastiques et visuels par la coopération des acteurs à toutes les échelles territoriales.

L'horizontalité des relations entre tous les acteurs, quel que soit leur rôle dans l'écosystème et leur échelle d'actions, s'appuyant sur la reconnaissance mutuelle du travail propre à chacun.

La consolidation d'une culture de travail commune basée sur le respect des cadres socio-économiques dans lesquels se déploient les activités et la concertation entre les représentants des différentes parties prenantes.

Le droit à l'expérimentation en termes de pratique, de méthodologie et d'organisation. Ce droit s'accompagne d'une évaluation des actions et des dispositifs menés.

L'intégration de stratégies de résilience pour prendre en compte la transition écologiques dans l'ensemble de la filière.

Les objectifs en 3 axes

I. La reconnaissance du travail artistique et la consolidation des parcours professionnels par :

- 1/ la consolidation de la rémunération artistique et le respect des droits des artistes ;
- 2/ l'accès des artistes aux outils de professionnalité ;
- 3/ une connaissance partagée par tous les acteurs de l'environnement administratif et juridique lié au travail de la création ;
- 4/ le développement de collaborations avec les acteurs du secteur privé et du marché de l'art ;
- 5/ le soutien à la mobilité régionale, nationale et internationale
- 6/ la représentation professionnelle régionale des artistes-auteurs et des indépendants ;
- 7/ la reconnaissance et la consolidation des parcours professionnels pour l'ensemble des métiers de la filière.

II. Le développement artistique et culturel dans les territoires de la région au travers :

- 1/ de la coopération entre les acteurs de la filière et avec les autres secteurs d'activités ;
- 2/ d'un accès équitable à l'information et aux ressources professionnelles ;
- 3/ d'une meilleure prise en compte du secteur à différentes échelles de collectivités territoriales et dans le développement local ;
- 4/ d'une attention particulière portée aux territoires considérés comme prioritaires ou enclavés ;
- 5/ l'appui à l'observation de la filière et à la recherche universitaire ;
- 6/ le soutien à l'émergence d'une scène régionale des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine.

III. Le développement de la relation entre création artistique et société :

- 1/ Prise en compte sur le long terme de la rareté des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement
- 2/ Prise en compte de la nécessité du progrès social.
- 3/ Association de la pérennité économique avec la responsabilité sociale et la préoccupation environnementale.
Par exemple :
 - nouvelles modalités de rencontre avec les œuvres ;
 - enjeux écologiques dans les stratégies de gestion des activités du secteur ;
 - droits culturels, inclusion et participation de toutes les personnes à la vie culturelle.

- 4/ Respect de l'égalité entre les sexes et lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

DOCUMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE FILIÈRE À TÉLÉCHARGER

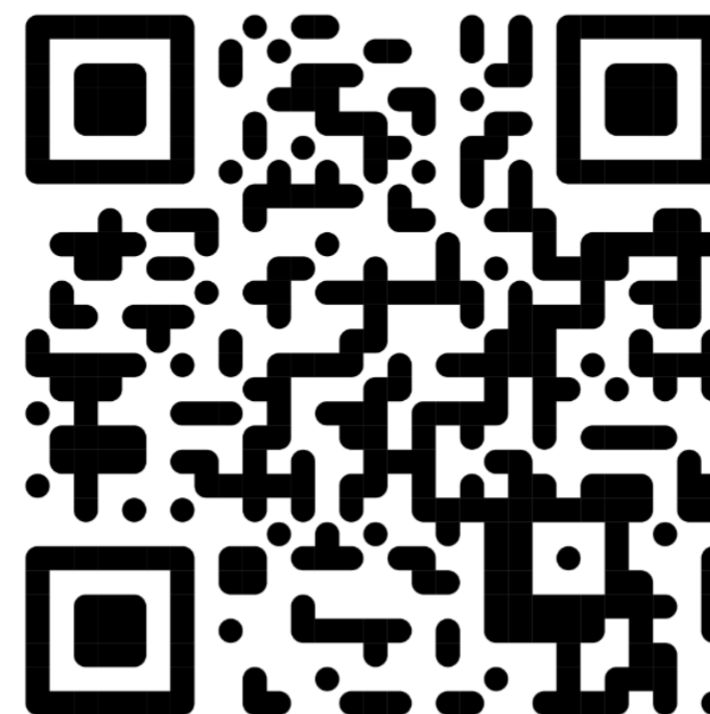
Le contrat de filière arts plastiques et visuels 2023-2026

L'annexe du contrat de filière 2023-2026 : programme d'actions

Le contrat de filière arts plastiques et visuels 2018-2020

La convention d'application 2018

L'annexe de la convention : actions 2018



<https://reseau-astre.org/contrat-de-filiere/presentation/>

(Téléchargement des documents en bas de page)

POST-IT

Propositions brutes, avant synthèse

ÉTHIQUE

- Égalité F-H Comité de vigilance attribution de bourse/ résidence/... = *Parité, proportionnelle / le nombre de dossiers*
- Label d'égalité femme-homme qui établit un équilibre
- Formation communication non violente = *afin de lutter contre les VHSS pour toutes les actrices des arts visuels _ gratos Accès aux artistes aux formations VHMSS*
- Avoir pour objectif les 17 engagements écologiques (charte) → valorisation des projets qui le font par une aide (Objectifs développement durable de l'UNICEF) = *avoir une aide systématique à laquelle on candidate pour les projets réalisés et diffusés qui correspondent aux 14 engagements écologiques*
- Lieu physique : lier un chantier écologique à une création artistique (ex. Medecine castor) = *1 % artistique pour tous les chantiers écologiques*

ACCÈS À L'ART

- Formation médiation pour les artistes et médiateur.ices ensemble = *formation qui s'adresse et regroupe en même temps artistes et médiateur.ices pour une médiation plus vivante.*
- Suppression de tout poste médiateur.ice pour laisser les gen.tes ressentir par ell.eux-mêmes devant une œuvre d'art
- Aide financière et administrative pour monter une galerie associative autogérée
- Professionnaliser les petits espaces de diffusion en leur donnant une enveloppe afin de rémunérer les artistes exposant.es
- VAE pour les artistes autodidactes = *reconnaître les parcours autodidactes, au-delà de la recherche d'un diplôme*
- Démocratiser l'accès à l'art, aux expositions en organisant des soirées festives. C'est-à-dire inviter des artistes qui proposent une expo accompagnée d'une proposition sonore et gustative = *encourager l'orga de soirées festives pour démocratiser l'art*
- Valorisation des projets artistiques locaux par une aide des politiques publiques + artistes → EAC : cohérence au niveau des moyens (mobilité sur le territoire) → aide pour expo = *rémunération juste pour la mobilité de toutes (public et artistes)*
- Aide financière à la mobilité pour les déplacements des publics vers les lieux de monstration et artistes (de l'État)

DIFFUSION

- Événement annuel. Ouverture d'ateliers des artistes vivant sur le territoire concerné = *ex. Journée des artistes/ Com faite par la municipalité/ Que les artistes et les municipalités soient plus au fait de la Journée des artistes et s'en saisissent pour faire des ouvertures d'ateliers par exemple. Que la com soit portée par la municipalité*
- Annuaire des artistes vivant et pratiquant sur le territoire
- Répertoire des artistes avec les différentes pratiques → Créer du lien → envisager des partenariats/ collabs
- Créer une liste des mécènes privé.es de la Région
- Accès à ADAGE par pour les artistes (ou à un répertoire autre) → droits de consultation aussi de notre point de vue → développer l'outil pour en faire une carte + Pass Culture ? = *que les artistes aient aussi accès à l'annuaire de proposition de Adage (Pass Culture) + un codage (façon de trouver) qui soit plus large qu'actuellement*
- Pouvoir répondre aux appels à artistes sans limite d'âge = *supprimer*
- Création de bourses facilitant le déplacement (défraiement, exceptionnel) = *par le service public*
- Création d'un fonds d'aide à la mobilité = *pour les artistes, par les institutions*

DÉCLOISONNEMENT ARTS VISUELS ET VIVANT

- Décloisonner les différents secteurs arts visuels arts vivants = *administrativement*
- Intermittence pour l'art visuel
- Mettre en place les GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour les plasticien.nes = *permettre l'emploi occasionnel. Faciliter l'embauche pour des employeurs pour qui la diffusion n'est pas l'activité principale*
- Structure permettant d'accueillir des contrats ponctuels avec des artistes amateur.ices pour stabiliser le marché et protéger = *Structure coopérative (sorte d'entreprise de portage) _ aidante le temps de choisir son statut _ vise à faire respecter le droits artistes lors des contrats*

ACCÈS À L'INFORMATION

- Avoir un lieu de ressources concret, en dur, avec des personnes ressources = *Centralisation → rencontrer des gens du secteur → ressources : lieux guides, flyer des expositions/ Faciliter l'arrivée de nouveaux.elles artistes*
- Regrouper au maximum les sources d'information = *Regroupement de fiches pratiques liées à nos métiers qui soient distribuées (papier idéalement, numérique par défaut)*
- Centraliser les infos = *liées au métier*
- Guide papier (par département) des conseils d'artistes ou Forum = *Forum recensant des questions Puis publication d'un « guide » par département*
- Liste de formations / Temps d'information = *sur la construction de la carrière/ Centraliser*
- Vulgarisation des termes administratifs pour plus d'accès → Conférence gesticulée → Médiations
- Fresque annualisée pour répondre à des problématiques = *Temps d'échange annualisé pour répondre à nos questions. Penser à du visuel et du participatif (cf. concertations)*
- Créer des postes facilitant la mise en place des droits de monstration = *postes salariés.*
- *Créer un poste de référent.e associé au service public, qui épaula les artistes sur l'application de leur droit, notamment de monstration.*
- Aide humaine pour nous accompagner dans l'édition de nos factures et la déclaration de nos activités artistiques (expo/ vente/ résidence + activités accessoires) = *un accompagnement gratuit et public (cf. Ville de Lyon, Solid'arte, Pôle emploi)*

RÈGLES

- Organiser et financer un contrôle du respect du 1 % = *par une personne associée au service public (État ou Région)*
- Généraliser le droit de monstration = *Que chaque espace de diffusion soit obligé de l'appliquer*
- Transparence des budgets alloués aux arts plastiques DRAC – Région – Astre Combien vont au fonctionnement de ces institutions ? = *savoir combien revient aux artistes*
- Réécrire les principes fondateurs avec des mots compréhensibles par tous.tes

GROUPE

ARTISTE

Temps 1 - Tour de table et interconnaissance (20 minutes)

- Nous vous proposons tout d'abord de faire un tour de table pour vous présenter brièvement - présentation de chacun-e (nom, lieu, activité)

Temps 2 - Les formes de regroupements collectifs connues (30 minutes)

- Quelles sont vos expériences passées ou présentes autour d'engagements collectifs, dans vos vies professionnelles et/ou personnelle ?
(organisation du groupe, façon de prendre les décisions, etc.)
- Quels étaient les points positifs et les points négatifs de ces formes collectives ?
Quelles améliorations seraient/auraient été possibles ?
- Pouvez-vous lister les formes de gouvernance* dont vous avez la connaissance, leurs avantages et inconvénients.

* Gouvernance: «Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.» (définition de l'office québécois de la langue française)

Temps 3 - Une gouvernance des artistes-auteur·ices désirable pour la représentation départementale et régionale. (40 minutes)

- Quelle sont les spécificités et les diversités artistiques du département ?
(géographies, modèles économiques, difficultés, etc.)
- Quelles façons de recueillir et de porter les besoins, idées et revendications seraient pertinentes ?
- Quelles formes de gouvernance seraient souhaitables de l'échelle départementale vers l'échelle régionale ?

GROUPES

Notes brutes concernant les formes de représentations adaptées au Deux-Sèvres

Gouvernance désirable

I) 3 institutions qui monopolisent la vie culturelle du département et des financements. Division Nord/Sud = accès à l'info de la programmation, manque de cohésion, différence d'outils → Décentralisation.

Porosité avec d'autres régions, qui produit un manque de communication.

Événement = soit hyper local, soit hyper loin.

Spécialisation par ville selon les grands événements (ex. : Niort, surreprésentation de la photographie, sans diversification).

II) Façon de recueillir et porter les besoins :

Site internet / temps de concertation / moments conviviaux = événements forts, culturels, fête et nourriture à manger, boire et voir / boîte à lettres = e-mail dispo pour écrire sur des thématiques proposées. Q° de la proportion.

« Une boîte à lettres dans laquelle on mange et on boit. »

Que chaque personne dans un collectif organise un temps de collecte des informations dans son groupe = des ambassadrices, messagères.

Visio : par l'annuaire, contacter et regrouper les propositions.

Boîte à lettres = un groupe qui synthétise, composé de personnes impartiales ou qui s'équilibrent entre elles – un collège.

3 synthèses annuelles par exemple.

Doléances.

III) Élection d'un.e porte-parole par département.

Création de 2 GIE (Groupement d'intérêt économique) / département → permet d'intégrer des indépendants, des associations, des professionnels, etc.

1 mandat / synthèse (avec trois synthèses dans l'année par exemple).

A-t-on vraiment besoin d'une entité administrative ?

Élection / tirage au sort parmi les volontaires. Une indemnisation = ce qui permet l'engagement ou le défraiement des producteur.ices de données (les artistes).

Virer Astre dans le contrat de filière : la DRAC et Astre fonctionnent de la même manière, donc ils font doublon ?

Rester à 3 entités pour garder un équilibre du pouvoir.

Que les artistes intègrent Astre à 50 % / 50 % avec les structures... Voir 90 % (les artistes) / 10 % (structures)... Voir 100 %.

→ Que l'on donne les missions à Astre, plutôt qu'elle nous les donne, qu'on soit les commanditaires.

→ Faire un coup d'État dans Astre, dans la direction des Arts plastiques du ministère de la Culture.

DRAC = 1 voix

Astre = 1 voix

Région = 1 voix

Artistes = 3 voix

→ Intégrer + de représentant.es des artistes dans toutes ces institutions.

Expériences passées

Collectifs d'artistes :

+ présidence tournante, entraide.

Pas de présidence, même poids de chacun.e. Décision par consensus = les divergences trouvent toutes leur place. À l'écoute de la parole de chacune.

- vite fait le tour de la présidence tournante (car 8 personnes), manque de personnes [illisible]. Manque d'énergie, produit la clôture de l'asso / « vision globale ».

Troupe de théâtre :

- enjeux différents des personnes venues pour faire leur thérapie, d'autres pour du théâtre.

Secrétaire du billard club :

- que de l'admin

Projet Les Lapidaires :

+ Les personnes viennent pour le projet

Plusieurs collègues (les bienfaiteur.ices, les fondateur.ices, adhérent.es, membres actif.ves, honoraires) => évite la prise de pouvoir d'autrui sur l'asso – ne pas se faire éjecter. Les fondateur.ices ont deux voix – les autres 1 représentant.e par collège.

- Difficultés à trouver des remplaçant.es. Les personnes se foutent des collègues.

Asso :

+ Peu de personnes = gouvernance simple

Plusieurs commissions votant à part égale. Président.e tiré.e au sort, différent.e 1 fois par an.

- Engagement long = épuisement

Élu.e :

+ Commission = des expert.es à une commission associée + des intéressé.es

Autonomie = chaque conseil prend ses décisions puis les présente, mais cela n'implique pas l'accord dans les commissions (peuvent consulter les autres commissions si besoin)

- Manque de connaissances aberrantes de certain.es élu.es = nécessité d'avoir des connaissances et d'être très intéressé.e.

Pas d'enveloppe budgétaire.

Besoin de validation des élu.es supérieur.es. Être juste contemplatif.ves.

Asso (troc) :

+ Décision au consensus (officiellement microbureau).

Toujours les mêmes = régularité, motivation, joie de se retrouver.

Réunions allégées. Efficacité et simplicité dans la réalisation. Ne pas avoir de budget = pas de recherche de subvention. Convivialité.

- Dialogue avec la préfecture. Ne fonctionne qu'à petite échelle. Besoin de refocus sur les valeurs fondatrices de l'asso = les nouveaux.elles cherchent parfois à changer le cadre.

Clap (asso) :

+ Micro bureau = garder la main / la gouvernance

Liberté de parole

Bureau fermé (seul à voter) mais réunions ouvertes aux adhérent.es.

- Vigilance à ce que le projet n'échappe pas à sa fondatrice.

Asso artistique :

+ Collégialité de 10 personnes max (= garder la main sur les décisions) = démocratie. Chacun.e se donne à soi-même des missions – plutôt que de nommer autrui.

- Difficile, lourd de réunir les avis de tout le monde. Dialogue avec la préfecture.

Nuits debout :

+ Règles de parole, horizontalité, temps théoriques avec lesquels chacun.e a construit un débouché, une concrétisation.

- Épuisement. Échec de l'objectif politique initial.

Collectif artistique :

+ Réunir les gens car pas de charge admin, pas de gouvernance (chacun.e pourrait impulser)

- Impulsé par la municipalité, mais n'a pas pris en compte les avis (3 voix pour la mairie, 1/2 pour l'artiste, payé.es/ non payé.es.... Ou au lance-pierre)

Les artistes pour la concertation

concertation.aa.na@gmail.com